

Table des matières

Les thèmes de la sécurité environnementale :	2
Les différentes menaces dans le domaine de la sécurité environnementale :	3
Les acteurs de la sécurité environnementale :	4
La sécurité environnementale telle que la conçoit l'Union européenne :	4
Sources :	6

Les thèmes de la sécurité environnementale :

La sécurité environnementale devrait être considérée comme étant un des domaines clés du concept de la sécurité nationale. Plusieurs domaines thématiques fondamentaux s'y superposent :

- La **dégradation des écosystèmes** qui comprend les changements climatiques ; la réduction de la biodiversité ; la déforestation, la désertification et d'autres formes d'érosion ; la diminution de la couche d'ozone et des des formes de pollution diverses.
- Les **problèmes énergétiques** qui se rapportent à l'épuisement des ressources naturelles, aux différentes formes de pollution, aux insuffisances énergétiques et à l'inégale distribution des ressources énergétiques.
- Les **problèmes démographiques** qui comportent l'augmentation de la population et de la consommation au-delà des limites de capacité de notre planète ; les épidémies et les mauvaises conditions sanitaires ; l'augmentation du taux d'analphabétisme, les migrations de personnes qui ne sont plus politiquement ni socialement contrôlables et les débuts d'une urbanisation ingérable.
- Les **problèmes alimentaires** qui concernent la pauvreté, la famine, la consommation excessive et différentes maladies ; la diminution des terres fertiles et des sources d'eau potable ; les épidémies et les mauvaises conditions sanitaires ; les insuffisances alimentaires et l'inégale distribution des aliments.
- Les **problèmes économiques** qui intègrent la protection des modes de production qui ne peuvent pas être maintenus sur le long terme, l'instabilité sociale causée par l'impératif de croissance et les asymétries et les inégalités structurelles.
- Les **litiges civils** qui concernent d'une part la dégradation de l'environnement en tant que conséquence des conflits guerriers et, d'autre part, les actes de violence qui découlent de cette dégradation.

Le thème de la « dégradation des écosystèmes » est celui qui se rapproche le plus des thèmes purement environnementaux. Les autres points de cette liste se superposent avec l'agenda des autres secteurs de la sécurité (comme par exemple le secteur économique, le secteur politique, le secteur militaire, etc.), même si ces secteurs sont abordés avec une optique plus environnementale. Malgré le fait que la question du rôle de l'environnement dans les questions de paix, de conflits, de (dé)stabilisation et d'(in)suffisance de garanties pour la survie de l'humanité soit continuellement discutée, il semble de plus en plus évident qu'il s'agit-là d'une cause fondamentale menant à des instabilités et à l'éclatement de conflits et de troubles.

Les types de menaces dans le domaine de la sécurité environnementale :

Dans le principe, l'univers probable de la sécurité environnementale est délimité par trois types de relations :

1. Les **menaces** pour la civilisation humaine qui découlent **de l'environnement** et qui ne sont pas causées par l'activité humaine. On y trouve par exemple les tremblements de terre, les éruptions volcaniques et les craintes liées au retour cyclique de la période glaciaire.
2. Les **menaces dues à l'activité humaine** et qui affectent les systèmes naturels ou la structure planétaire, lorsque les modifications observées **signifient clairement une menace existentielle pour la civilisation humaine** ou pour ses composantes. Les émissions de gaz à effet de serre et l'impact des fréons et des autres gaz industriels sur la couche d'ozone en sont des exemples assez frappants au niveau global. Au niveau régional et local, ces menaces portent sur l'exploitation démesurée de la nature, au-delà des limites de capacité des petits écosystèmes, ce qui entraîne, dans les pays affectés, une dégradation de la base économique et de la structure sociale.
3. Les **menaces découlant de l'activité humaine** et affectant les systèmes naturels ou la structure planétaire, lorsque les modifications observées **ne signifient pas clairement une menace existentielle pour la civilisation humaine**. En exemple, nous pourrions citer l'épuisement de diverses ressources minérales. Cet épuisement représente, certes, d'importantes complications, mais le progrès technologique devrait plus que probablement pouvoir régler cette situation dans l'avenir.

La **discussion sur la sécurité environnementale touche principalement le second type de menaces**. Il s'agit d'une relation circulaire de menaces entre la civilisation et l'espace qui nous entoure, où les processus civilisateurs sont des atteintes à la nature telles qu'elles peuvent prendre, à certains égards, des proportions pouvant être autodestructrices. Du point de vue des perspectives globales, cette relation circulaire est le résultat de deux tendances d'évolution principales : **l'explosion démographique mondiale** et **la très rapide expansion des activités économiques durant la seconde moitié du 20^{ème} siècle**. C'est pour cette raison que nous pouvons inclure ici les problèmes démographiques, alimentaires et économiques, et en conséquence, les conflits civils. **L'urbanisation** est par exemple typiquement liée à la question de la surpopulation locale, **la pollution** découle habituellement des problèmes de l'industrie locale, **l'érosion de la terre** est souvent due à une combinaison de tensions économiques et démographiques géographiquement limitées. Le dépérissement de la région aralo-caspienne est un autre exemple où de nombreux projets détournent l'eau des affluents de ces **deux lacs**, ce qui entraîne **leur assèchement**. Il s'agit donc là de ce que nous pourrions appeler *des catastrophes rampantes*, soit un empirement lent mais persistant des conditions de vie. Dans de nombreux cas, il n'est bien entendu pas possible de placer les catastrophes environnementales rampantes sur le même pied que les incendies, les troubles et les guerres, il conviendrait plutôt de les comparer à une lente décomposition. Par exemple, l'érosion de la terre et la surpopulation planétaire ne détérioreront pas les conditions de vie de l'humanité du jour au lendemain. Pour atteindre certains seuils ou certains points de non-retour, il est nécessaire que s'écoule un intervalle de temps relativement long.

La dégradation de l'environnement peut provoquer des guerres entre différents états, des conflits ethniques, une décomposition des structures politiques, des troubles civils ou des privations à caractère économique (famine et pauvreté). Les **ressources naturelles** que sont les minéraux, le pétrole et le gaz sont fréquemment la cause de conflits et ce, pas uniquement en raison de **leur insuffisance**, mais aussi en raison de **leur excédent**. L'extraction de minéraux et la production de pétrole, l'extraction du charbon et la production de gaz peuvent représenter de graves menaces pour l'environnement par le biais de la pollution, des

infrastructures, de la corruption ou des conflits violents, ce qui entraîne une baisse de la sécurité environnementale. La lutte visant à avoir le contrôle des ressources naturelles est un élément déclencheur de conflits dans de nombreux pays. En effet, les parties prenantes de ces conflits financent très souvent leurs soldats avec de l'argent illégal provenant des importants gisements de diamants, d'or, de cuivre, de cobalt, etc.

Les acteurs de la sécurité environnementale :

De très nombreux acteurs jouent un rôle dans le secteur environnemental. Les acteurs économiques (les corporations supranationales, les entreprises d'État, l'industrie agricole, chimique et nucléaire, etc.) forment un premier groupe important. La qualité de l'environnement dépend directement de leurs activités.

Le gouvernement et les institutions gouvernementales, jointes à certaines organisations intergouvernementales, forment un autre groupe. La sécurité environnementale se répercute dans la politique intérieure et extérieure de chaque état. En effet, les gouvernements fixent des règles indiquant aux acteurs économiques comment ils doivent se comporter envers l'environnement et ils décident de la manière avec laquelle ils comptent faire respecter ces règles. Cette manière peut être plus ou moins stricte ou nonchalante. En mettant en place des ministères pour les (sous)secteurs de l'environnement, en instituant des organisations intergouvernementales telles que le Programme des Nations Unies pour l'environnement (UN Environment program), en faisant évoluer le droit international et en élargissant les activités des organisations non gouvernementales déjà en place (comme par exemple la FAO et les Banques mondiales), ils soutiennent une certaine forme d'institutionnalisation des réflexions en matière de sécurité environnementale. Le gouvernement et les agences gouvernementales portent cependant une part de la responsabilité des acteurs économiques. En effet, ces derniers utilisent l'environnement pour atteindre leurs objectifs et ce, également dans le cadre de leurs fonctions militaires ou de défense ; nous pouvons citer ici des activités telles que les essais d'armes nucléaires, les manoeuvres militaires, la fabrication d'armes nucléaires, chimiques et biologiques, la destruction des systèmes d'armes superflus et le retrait de service de bateaux de navigation maritime, etc.

La sécurité environnementale telle que la conçoit l'Union européenne :

Au printemps 2008, à l'occasion du sommet du Conseil européen, la Commission européenne et Javier Solana, Haut représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune, ont présenté un rapport sur la manière dont les changements climatiques influençaient la sécurité internationale.

Les changements climatiques y sont perçus comme étant une menace pour la sécurité internationale car ils favorisent l'expansion des conflits. Les risques qui en découlent ne sont pas que des risques à caractère humanitaire, ils comportent également des aspects politiques et sécuritaires qui influencent directement les intérêts européens.

Parmi les menaces les plus importantes, ce rapport cite entre autres :

- **Les conflits à propos des ressources :** la diminution de la superficie des terres arables, les pénuries d'eau, la réduction des réserves alimentaires, la multiplication des inondations et un allongement des périodes de sécheresse dans d'autres régions du monde. Les pénuries d'eau peuvent provoquer des troubles civils et entraîner des pertes économiques substantielles. La situation au Proche-Orient ou en Asie centrale en est une preuve suffisante. L'assèchement des fleuves Jourdan et Yarmuk touche aussi bien les territoires israéliens, palestiniens que jordaniens. La tension existante pourrait se renforcer et provoquer de nouvelles instabilités politiques ayant des

conséquences graves pour la sécurité énergétique européenne. L'augmentation des pénuries d'eau atteint également la Turquie, l'Irak, la Syrie, l'Arabie Saoudite, mais aussi le Tadjikistan et la Kirghizistan en Asie centrale. Dans tous ces pays, la possibilité que des conflits éclatent se renforce de jour en jour et les membres de l'Union européenne devraient se rendre compte qu'il s'agit-là de régions dont l'évolution stratégique, politique et économique a une influence directe ou indirecte sur les intérêts de l'Union européenne.

- **Les préjudices économiques et les risques pour les villes côtières :** près d'un cinquième de la population mondiale vit dans les régions côtières. L'élévation du niveau de la mer et l'accroissement de la fréquence et de l'intensité des catastrophes naturelles constituent une menace grave pour ces régions et leurs perspectives économiques. En Europe, cette situation touche principalement les Pays-Bas dont les côtes ont été fortement modifiées suite à des interventions humaines et aux catastrophes naturelles qui ont frappé ce pays. Il est donc indispensable de déterminer les régions européennes qui sont les plus à risques et qui demandent une attention constante. Il est également préconisé de travailler pour améliorer le système de protection civile.
- **Les pertes de territoires et les litiges frontaliers :** le recul des côtes et la submersion de vastes zones pourraient entraîner des pertes de territoires, voire même la disparition de pays entiers, par exemple des petits États. Les migrations en direction des pays développés sont directement liées à ce phénomène (voir plus loin).
- **Les migrations dues à des facteurs environnementaux :** les populations qui sont déjà en butte à de mauvaises conditions sanitaires, au chômage ou à l'exclusion sociale sont plus vulnérables aux conséquences des changements climatiques. Il s'agit principalement des régions de l'Asie du Sud et d'une majeure partie des pays africains. Ces migrations pourraient se traduire par une augmentation du nombre de conflits dans les régions de transit et de destination.
- **Les situations de déstabilisation et de radicalisation :** les changements climatiques pourraient sensiblement renforcer l'instabilité des États faibles ou en déliquescence qui ne sont déjà plus capables de faire face efficacement aux défis auxquels ils sont confrontés. L'incapacité d'un gouvernement à répondre aux besoins de l'ensemble de sa population ou à la protéger face aux difficultés induites par les changements climatiques pourrait entraîner une frustration qui mènerait à des tensions entre différents groupes ethniques et religieux au sein des pays concernés.
- **Les tensions liées à l'approvisionnement énergétique :** un des principaux conflits potentiels pour l'obtention de ressources est lié à une concurrence accrue pour l'accès aux ressources énergétiques et leur contrôle. Étant donné qu'une grande partie de ces ressources se trouve dans des régions vulnérables aux conséquences des changements climatiques et que de nombreux États producteurs de pétrole et de gaz doivent déjà faire face à d'importants problèmes socio-économiques et démographiques, cette instabilité est amenée à se renforcer.
- **Les pressions sur la communauté internationale :** si la communauté internationale ne fait pas face aux menaces exposées plus haut, le système multilatéral sera mis en péril. Les conséquences des changements climatiques attiseront les ressentiments entre les principaux responsables des changements climatiques et ceux qui sont les plus touchés.

Au niveau européen, ce rapport propose d'améliorer les capacités propres, ce qui signifie améliorer la prévention et la préparation en vue de pouvoir réagir aux éventuels conflits et catastrophes. Le financement de cette politique de sécurité devrait être pris en compte lors de l'examen du budget européen. Il conviendrait concrètement de renforcer les

capacités de l'UE en matière de recherche, de suivi, de système d'alerte rapide, de protection civile, de gestion de crise et d'outils de réaction aux catastrophes naturelles. La Commission propose également de se consacrer à chacune de ces régions et de leur recommander individuellement les mesures à prendre en matière de sécurité ; il faudra cependant tenir compte de la manière dont elles pourraient influencer les intérêts européens.

Au niveau international, ce rapport propose de se consacrer à la recherche d'une solution multilatérale ; cela signifie d'intensifier la collaboration au sein du Conseil de sécurité de l'ONU et du G8, ce qui nécessitera la participation d'acteurs importants tels que les États-Unis, la Chine, l'Inde ou la Russie. Ce rapport préconise également de renforcer la coopération internationale dans le domaine de la détection et du suivi des menaces que les changements climatiques font peser sur la sécurité et d'améliorer les capacités en matière de prévention et de préparation. Il est indispensable de prendre en compte les migrations des pays du tiers monde et de s'efforcer de mettre en place une politique européenne globale en matière de migrations.

Sources :

Buzan, Barry – Waever, Ole – de Wilde, Jaap : Sécurité : un nouveau cadre pour l'analyse. Brno : Centre des études stratégiques, 2005.

http://www.wilsoncenter.org/index.cfm?fuseaction=topics.home&topic_id=1413

<http://www.stakeholderforum.org/>

http://www.pacinst.org/topics/environment_and_security/

<http://www.library.utoronto.ca/pcc/database/libintro.htm>

http://www.consilium.europa.eu/ueDocs/cms_Data/docs/pressdata/EN/reports/99387.pdf

<http://www.envirosecurity.org/>